

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JANVIER 2025**

Le 14 janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents :

Mesdames BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Marcel, MILACHON Éric, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, SIMON Bernard et SIX Etienne.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme BARBIER Adeline à Mme COLOMBERT Sabrina
M. POINCET Pascal à Mme BAUDRIER Françoise

Absents : M. VELLA AngeloSecrétaire de séance : M. SIX Etienne

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 11 Convocation adressée le 7 janvier 2025

Le Maire informe le conseil municipal que M. BRIERO Christophe, président de l'association « Villebougis en fête » intervient afin de présenter l'organisation du festival de musique du 14 juin 2025.

Le Président de l'association expose l'organisation du festival et au vu des dépenses prévues, M. BRIERO demande au conseil municipal une subvention de 2 000 €.

Le Maire remercie M. BRIERO pour cette présentation.

Ordre du jour

- Convention de prise en charge des honoraires et des frais médicaux des comités médicaux du CDG 89,
- Devis fauchage des roseaux à la station d'épuration,
- Devis cavurnes,
- Devis aménagement devant la mairie,
- Devis terrassement pour installation bâche incendie,
- Affaires diverses.

Ajouts à l'ordre du jour

- Demande de subvention DETR projet cantine garderie,
- Mandats simples terrains Impasse Mercier,
- Devis arrachage arbustes,
- Demande de subvention festival de musique juin 2025.

Les comptes-rendus des 10 et 21 décembre 2024, l'ordre du jour et les ajouts sont adoptés à l'unanimité.

Une minute de silence est observée en hommage à M. GENDRAUD Patrick, président du Conseil Départemental de l'Yonne.

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES ET FRAIS MEDICAUX DES COMITES MEDICAUX ET COMMISSIONS DE REFORME

Le Maire rappelle :

- En application du code général de la fonction publique notamment l'article L452-38,
- En application de l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987,
- En application du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose :

- Les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité,
- Toutefois le paiement peut être assuré par le CdG, les modalités de remboursement devront être définies par convention,
- Par délibération en date du 27/01/2016 le Conseil d'Administration du CdG89 a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;
- Vu la délibération du CdG en date du 27/01/2016

- Décide d'autoriser le Maire à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS FAUCHAGE DES ROSEAUX A LA STATION EPURATION

Le Maire expose au conseil municipal un devis des Jardins de la Croisière pour le fauchage des roseaux de la station d'épuration pour la somme de 984 € TTC net dont 30 € d'adhésion à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le devis pour la somme de 984 € TTC net dont 30 € d'adhésion à l'association,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS CAVURNES

Le Maire expose au conseil municipal un devis de DELASSASSEIGNE pour l'installation de 7 cavurnes dans le cimetière communal pour un montant de 4 241.67 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le devis pour la somme de 4 241.67 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS TRAVAUX IMPASSE MERCIER

Le Maire expose au conseil municipal un devis de TPB89 de Villebougis pour la création d'une place de retournement Impasse Mercier pour la somme de 1 132.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le devis pour la somme de 1 132.00 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS TERRASSEMENT POUR INSTALLATION D'UNE BACHE POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES RUE DU CHEMIN VERT

Le Maire expose au conseil municipal un devis de TPB89 de Villebougis pour le terrassement en vue de l'installation d'une bâche pour lutter contre les incendies rue du Chemin Vert au hameau de Saint Georges pour la somme de 1 833.45 € HT.

Le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition d'un terrain est en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne un accord de principe pour ce devis,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS POUR L'ARRACHAGE DES ARBUSTES AU FOYER COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal un devis de TPB89 de Villebougis pour l'arrachage et le dessouchage des arbustes au foyer communal pour la somme de 740.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le devis pour la somme de 740.00 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS AMENAGEMENT DEVANT LA MAIRIE

Le Maire expose au conseil municipal un devis de TPB89 de Villebougis pour la démolition du mur devant la mairie ainsi que le terrassement de l'ancien revêtement pour la somme de 4 490.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'étudier le devis ultérieurement,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CANTINE

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération pour le projet de construction de la cantine a été prise le 12 novembre 2024. Le dossier a été déposé en Préfecture fin novembre 2024 avec une demande de subvention au titre de la DETR / DSIL.

Suite au dépôt du dossier, la Préfecture a émis une observation et indiqué qu'il convient de reprendre une délibération pour demander une subvention au titre de la DETR 2025. Le projet est éligible à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 970 086.00 € TTC soit 808 405.00 € HT.

Le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire sera déposé très prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet de construction d'une cantine scolaire pour un montant de 970 086.00 € TTC,
- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
Travaux	719 720.00 €	863 664.00 €	Etat (50 %)	404 202.50 €
Maîtrise d'œuvre	64 775.00 €	77 730.00 €	Département (23 %)	185 835.00 €
Bureau de contrôle technique (coût des études)	10 000.00 €	12 000.00 €	Autofinancement sur fonds propres (27 %)	218 367.50 €
Bureau coordination SPS	5 000.00 €	6 000.00 €		
Etude de sol	2 910.00 €	3 492.00 €		
Autres (EDF, télécom)	6 000.00 €	7 200.00 €		
Total	808 405.00 €	970 086.00 €	Total	808 405.00 €

- Sollicite une subvention de 404 202.50 € HT auprès de l'État au titre de la DETR 2025, correspondant à 50 % du montant HT du projet,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

TERRAIN IMPASSE MERCIER : MANDATS DE VENTE

Le Maire expose au conseil municipal un mandat simple de l'agence immobilière TRANSAXIA à Saint Valérien pour chaque terrain Impasse Mercier, à savoir :

- Pour le lot A : 53 000.00 € dont 5 000.00 € d'honoraires pour l'agence,
- Pour le lot B : 51 000.00 € dont 5 000.00 € d'honoraires pour l'agence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter les deux mandats simples,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

➤ Devis toiture de la mairie : Le Maire informe le conseil municipal que la toiture du bâtiment central de la mairie présente des anomalies d'étanchéité.

Un devis de l'entreprise FERREIRA est présenté et s'élève à 15 932.00 € HT. D'autres devis seront demandés.

Séance levée à 21 h 35

Le Maire
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance
Etienne SIX